



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de législation
Grand-Rue 26
1700 Fribourg
Courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2017-PrD-175 et 2017-Trans-56

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 5 octobre 2017

Avant-projet de règlement sur la publication des actes législatifs (révision totale)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 27 juin 2017 de Madame Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 26 septembre 2017. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

Sous l'angle de la protection des données et sous l'angle de la transparence

La Commission demande à ce que l'article 10 alinéa 1 lettre d du règlement précise qu'il s'agit d'une « procédure d'authentification **forte** et de contrôle ... ».

De plus, elle remercie de bien vouloir intégrer l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, en tant qu'autorité indépendante, dans la liste de distribution qui se trouve à l'article 4c (nouveau).

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président